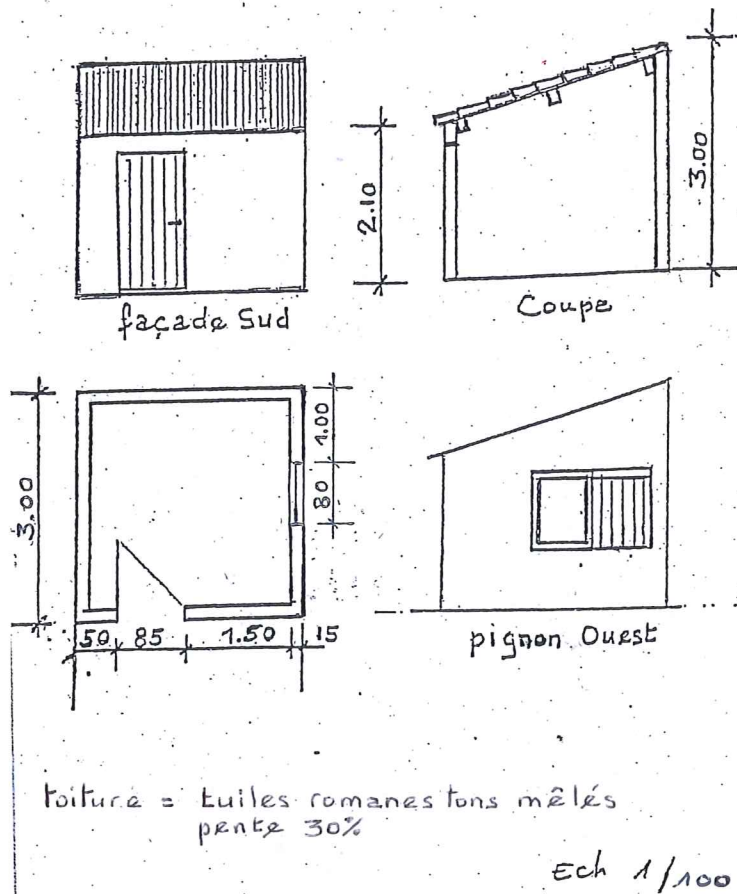


3) le plan de votre projet à l'échelle 1/100

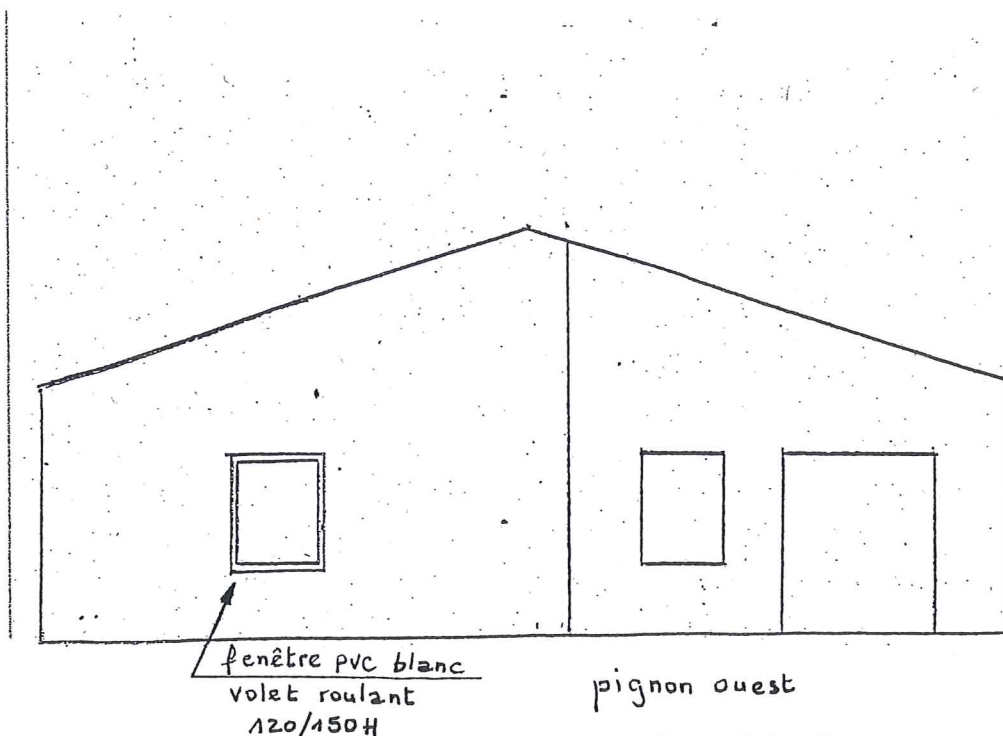
Cas d'un petit bâtiment



Cas d'une clôture

- Légende
- parpaings de 15 enduits 2 faces
ton identique maison
1,20 m de haut
Couronnement arrondi
 - portail 3,50 m largeur
1,20 m Haut
2 battants
 - piliers 20/20 1,40 m de haut
 - Grillage
plastifié vert 1.20
sur piquets
métal vert
-
- Ech 1/100

Cas d'une modification de façade



Pour le cas de la modification de façade :

Vous pouvez calquer ou photocopier la façade à modifier, à partir de votre permis de construire (même si elle est à une autre échelle que 1/100)

Vous dessinez votre projet de fenêtre à l'échelle du plan utilisé.

Vous ajoutez une petite légende qui indiquera matériau, couleur et type de volet.

4) 1 photo (ou 2 si nécessaire) montrant la façade à modifier, ou le lieu d'implantation (pour clôture ou petit bâtiment) avec une partie de l'existant pour imaginer l'intégration du projet.

L'ensemble de l'imprimé de demande et des 4 documents d'accompagnement, est à fournir en mairie en 4 exemplaires (Préfecture, mairie, DDE, demandeur)